

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 avril 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

La communauté urbaine de Lyon a acquis, en 1969, diverses parcelles nécessaires à la construction du tunnel sous Fourvière, notamment un délaissé de voirie d'une superficie de 565 mètres carrés cadastré CD n° 14, situé 124, avenue Sidoine Apollinaire à Lyon 9°.

Les époux Dos Santos, propriétaires voisins, ont demandé d'acheter ce délaissé, non constructible en l'état, qu'ils cultivent en vigne et en potager.

La Communauté urbaine serait disposée à leur donner satisfaction.

Aussi, aux termes du compromis qui vous est présenté, céderait-elle ce bien aux époux Dos Santos au prix de 57 000 F conforme à l'estimation des services fiscaux ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Oùï l'avis de ses commissions domaine et administration générale et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Cette cession fera l'objet de mouvements comptables suivants :

- produit de la cession : 57 000 F : en recettes : compte 775 - fonction 651,
- sortie du bien du patrimoine communautaire : 57 000 F :

. en dépenses : compte 675 100 - fonction 651,
. en recettes : compte 211 800 - fonction 651.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,